

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/04 DU 22 FEVRIER 2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
D'INDONESIE SUR L'EXEMPTION DE VISA POUR LES DETENTEURS DES
PASSEPORTS DIPLOMATIQUE ET DE SERVICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le
Gouvernement de la République d'Indonésie sur l'exemption de Visa pour les
détenteurs des passeports diplomatique et de service, signé à New York, le 22
septembre 2022, est ratifié par la République du Burundi.

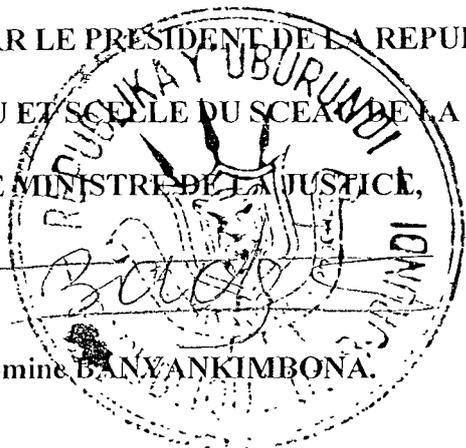
Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 22 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCÉLÉ DU SCÉLÉ DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE
L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE SUR
L'EXEMPTION DE VISA POUR LES DETENTEURS DES PASSEPORTS
DIPLOMATIQUE ET DE SERVICE

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le
Gouvernement de la République d'Indonésie sur l'exemption de Visa pour les détenteurs des
passeports diplomatique et de service, signé à New York, le 22 septembre 2022 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu de ses
dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que cet Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau
de la République.

Fait à Gitega, le 21 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



Dominic BANYANKIMRONA